



COMMUNE DE BIENVILLE  
60280

Arrêté n°02-2024

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Monsieur le Maire de la Commune de BIENVILLE, (Oise)  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,  
Vu le Code Pénal,  
Vu le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,  
Vu la demande du 17 janvier 2024 de la société SARL CLAUDE TESTE, pour la pose d'un câble électrique sous accotement gazon,

ARRETE

Article premier : Le 29 janvier 2024, la société SARL CLAUDE TESTE va procéder à la pose d'un câble électrique sous accotement gazon au n°37 de la rue de Fauvillé.  
En conséquent, il sera interdit de stationner et de dépasser au niveau des travaux. La vitesse sera limitée à 30kmh.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera prise en charge et apposée par la société SARL CLAUDE TESTE pour permettre l'application de ces dispositions.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie de CHOISY AU BAC, pour application,
- L'ASVP de Bienville, pour application,
- SARL CLAUDE TESTE

Fait à Bienville, le 17 janvier 2024

Le Maire, Patrick LEROUX

